

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF782

présenté par
M. Masséglià
-----**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	0
Livre et industries culturelles	0	5 000 000
TOTAUX	0	5 000 000
SOLDE	-5 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La subvention versée par le ministère de la Culture à la HADOPI sur les crédits du programme 334 « Livre et industries culturelles » constitue la totalité du budget de la Haute autorité (sous-action n°3 de l'action n°2 « Industries culturelles »). Elle finance les missions d'appui au développement de l'offre légale et de protection des œuvres contre le téléchargement illégal que le législateur a confié à la Haute autorité, incluant le dispositif de réponse graduée par l'envoi de messages d'avertissement aux internautes.

Or l'efficacité de la mission de réponse graduée menée par la HADOPI est notamment mise à mal par l'utilisation croissante d'outils tels que les VPN. Il conviendrait alors de mettre un terme à cette mission, et donc de diminuer la part du budget qui lui est liée.